

# MERCER

Human Resource Consulting

Engagements de retraite :

Impact des nouvelles normes comptables sur les entreprises du CAC 40

Denis Stainier / Yann Choquet

Tél. : 01 55 21 37 31 / 01 55 21 37 44

A compter de 2005, les sociétés du CAC 40, comme l'ensemble des entreprises cotées en bourse, ont adopté les nouvelles normes IFRS. Contrairement aux normes françaises précédemment en vigueur, elles imposent une comptabilisation des engagements de retraite évalués selon des règles déterminées et exigent des informations détaillées en note annexe dans le rapport annuel.

Société	Engagements bruts au 31/12/2005 (en millions d'euros)	Société	Engagements bruts au 31/12/2005 (en millions d'euros)
Accor	235	L'Oréal	2 543
AGF	1 289	LVMH	607
Air Liquide	2 190	Michelin	8 423
Alcatel	3 496	Pernod Ricard	528
Arcelor	2 384	PSA	4 135
AXA	12 137	PPR	539
BNP Paribas	3 151	Publicis	490
Bouygues	438	Renault	1 287
Cap Gemini	2 004	Saint-Gobain	8 765
Carrefour	990	Sanofi Aventis	9 649
Crédit Agricole	1 327	Schneider	2 537
Danone	558	Société Générale	3 006
Dexia	2 494	STMicroelectronics	273
EADS	5 927	Suez	6 529
EDF	25 719	Thalès	4 326
Essilor	165	Thomson	1 112
France Telecom	1 114	Total	10 421
Gaz de France	2 794	Veolia Environnement	1 483
Lafarge	5 463	Vinci	1 100
Lagardère (hors EADS)	340	Vivendi	1576
Total des engagements bruts de retraite des entreprises du CAC 40 : 143,5 milliards d'euros			
<i>Selon les informations disponibles, les 'Autres engagements long terme aux employés' peuvent être inclus.</i>			
<b>Source</b> : Mercer Human Resource Consulting			

Les rapports annuels 2005 montrent que les entreprises ont généralement amélioré les informations relatives aux engagements de retraite, tant en terme de périmètre, que sur le détail ou la qualité

des informations. Cependant pour être en totale conformité avec la norme, des progrès restent à faire, par exemple le profil des portefeuilles d'actifs n'est pas donné dans près de la moitié des cas.

**Au global, pour l'ensemble des entreprises du CAC 40, les engagements bruts de retraite s'élèvent à 143,5 milliards d'Euros et représentent 25% de leurs capitaux propres.**

Ces engagements sont financés à 51% par des actifs qui peuvent être logés au sein de fonds de pension ou de contrats d'assurance. Les sociétés conservent ainsi 61 milliards d'Euros en provisions dans leurs bilans, 10 milliards d'Euros d'engagements constituant les gains et pertes actuariels non reconnus et donc non provisionnés.

**En 2005, les engagements bruts ont augmenté en moyenne de 16%.** Une des principales raisons en est la baisse des taux long terme (50 points de base en moyenne sur 2005). Mais cette baisse des taux a aussi augmenté la valeur de marché des obligations, qui représentent entre 40% et 50% des placements mis en représentation des promesses de retraite. De plus, les portefeuilles actions (estimés aussi à 40 - 50% de ces placements) ont bénéficié du bon comportement des marchés financiers.

Les évolutions de taux, et plus généralement les changements d'hypothèses, sont en effet susceptibles d'avoir des conséquences lourdes sur le niveau des passifs de retraite des sociétés.

La norme IAS autorise un lissage de ces variations grâce à **l'option Corridor**, suivie par 80% des entreprises du CAC 40. Cette option permet de ne pas comptabiliser l'impact de ces changements d'hypothèses, dits gains et pertes actuariels, dans une limite de 10% des engagements. Au-delà de ces 10%, les gains et pertes affecteront le compte de résultat de la société.

**Une seconde option, dite Sorie** (Statement of Recognized Income and Expenses) est proposée depuis décembre 2004 par les normes IAS, et déjà adoptée par 7 entreprises du CAC40 à fin 2005. Celles-ci comptabilisent alors la totalité des gains et pertes actuariels

directement par capitaux propres, sans impact au compte de résultat.

Dans un objectif de transparence et de lisibilité des états financiers, les principes comptables anglais (normes FRS17) imposent déjà la comptabilisation de l'ensemble des gains et pertes actuariels. Aux Etats-Unis, des projets de modification de la norme US GAAP vont dans le même sens.

Certaines sociétés du CAC 40 ayant déjà pris la décision de rallier en 2006 les 7 entreprises ayant adopté l'option Sorie, celle-ci pourrait-elle ces prochaines années devenir la méthode la plus utilisée des grands groupes ? La modification des normes US GAAP les incitera-t-elle à s'aligner sur leurs concurrents américains ? Une autre problématique pourrait alors devenir cruciale : l'adossement des actifs aux passifs afin de limiter la volatilité des capitaux propres aux variations de taux long terme.